

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2338**

commune (s) : Lyon 8° - Bron

objet : Requalification du secteur Mermoz-Pinel - Convention relative à l'entretien, la gestion des ouvrages et à la préparation des opérations préalables au classement des ouvrages réalisés après travaux de démolition du viaduc Mermoz et de requalification du secteur

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 16 mai 2011

Décision n° B-2011-2338

commune (s) : Lyon 8° - Bron

objet : **Requalification du secteur Mermoz-Pinel - Convention relative à l'entretien, la gestion des ouvrages et à la préparation des opérations préalables au classement des ouvrages réalisés après travaux de démolition du viaduc Mermoz et de requalification du secteur**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Le présent dossier concerne l'approbation et la signature d'une convention ayant pour objet de déterminer l'entretien et la gestion des ouvrages nouvellement aménagés, de préparer les opérations préalables au classement des ouvrages réalisés après les travaux de démolition du viaduc Mermoz et de requalification du secteur Mermoz-Pinel pour l'entrée de ville et la traversée du quartier Mermoz.

Ces opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage Etat et maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine sont actuellement en cours d'achèvement.

Aussi, il convient de déterminer, dès la réception des travaux (après levée des réserves), l'entretien et la gestion futurs des ouvrages respectifs et de préparer les opérations préalables au classement des ouvrages nouvellement aménagés entre l'Etat et la Communauté urbaine de Lyon, la ville de Lyon, la ville de Bron et le Conseil général du Rhône.

La présente convention porte sur les modalités de réception des travaux et de remise d'ouvrage aux collectivités concernées ainsi que sur les modalités de changement de domanialités, l'entretien et la gestion future des ouvrages réalisés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Etat, la ville de Lyon, la ville de Bron et le Conseil général du Rhône relative à l'entretien et la gestion des ouvrages, à la préparation des opérations préalables au classement des ouvrages après les travaux de démolition du viaduc Mermoz et de requalification du secteur Mermoz-Pinel pour l'entrée de ville et la traversée du quartier Mermoz.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.